



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 6
Partie 2 Corrections aux cartes	7 - 8
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	Néant
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	Néant
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	Néant

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation



Internet: <http://www.notmar.com>

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

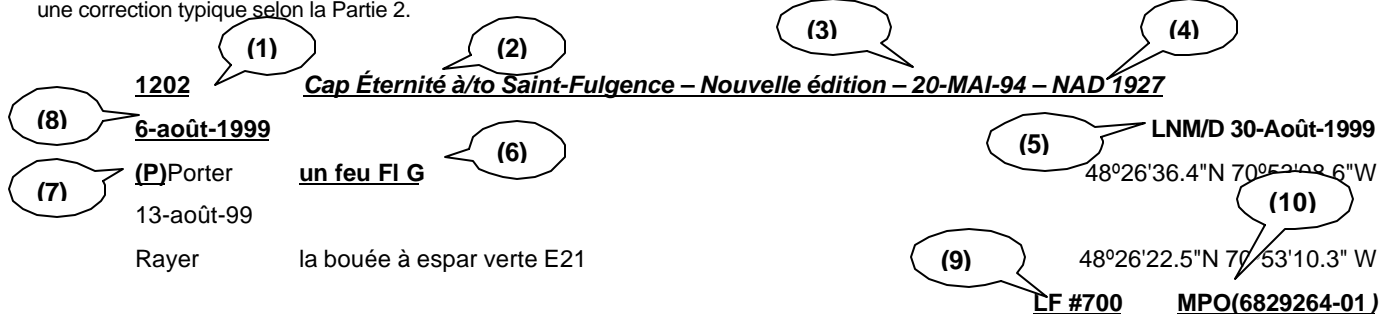
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts/notship>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É. (Prévu pour octobre 2000)	330,331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314,315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette
ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.....	4
COLOMBIE-BRITANNIQUE – PRINCE-RUPERT – ROCHER ETTRICK – ERRATUM.....	6
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Preliminaires - 2002.....	5
PUBLICATION DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Nouvelles éditions des Instructions nautiques.	5
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes.	1
- Dates de l'édition courante des cartes.	1
TRANSPORTS CANADA - RÈGLEMENT SUR LES PORTS PUBLICS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES PUBLIQUES.	5

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3001	7				
3313	7				
3494	7				
LC3602	7				
3624	7				
3680	7				
3720	1				
3785	1				
3858	7				
3860	1				
3865	8				
7661	8				

**PARTIE 1 – Édition 02/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Réimpressions					
3720	Idol Point to Ocean Falls	1:41:110	03-SEP-1993	2	\$20.00
3860	Harbours on the West Coast of Graham Island	variable	04-JAN-2002	2	\$20.00
Carte retirée en permanence					
3785	Namu Harbour to Dryad Point				
	Cette carte est annulée suite à la publication de l'annexe graphique pour Kliktsaatli Harbour figurant sur la carte 3720				

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 03-DEC-2001 au 01-MAR-2002.

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
1233	(09-NOV-2001 Nouvelle édition annoncée)
1234	01-MAR-2002
1235	07-DEC-2001
L/C1236	15-FEV-2002, 11-JAN-2002, (P)21-DEC-2001
1310	07-DEC-2001
1311	22-FEV-2002
1312	(P)22-FEV-2002
1313	22-FEV-2002, 11-JAN-2002
1314	22-FEV-2002, 15-FEV-2002
1317	08-FEV-2002, 25-JAN-2002
1350	04-JAN-2002
1351	15-FEV-2002
1409	(P)25-JAN-2002
1410	22-FEV-2002
1411	14-DEC-2001
1436	28-DEC-2001
1437	22-FEV-2002, 11-JAN-2002, 28-DEC-2001
1438	22-FEV-2002, (P)28-DEC-2001, (16-NOV-2001 Nouvelle édition annoncée)
1509	01-FEV-2002, 21-DEC-2001
1510	22-FEV-2002, (P)22-FEV-2002, 11-JAN-2002, 21-DEC-2001
1551	15-FEV-2002, (24-AOU-2001 Nouvelle édition annoncée)
1552	15-FEV-2002
2024	28-DEC-2001
2025	28-DEC-2001
2028	28-DEC-2001
2043	04-JAN-2002
2060	(28-DEC-2001 Nouvelle édition annoncée)
2077	04-JAN-2002, 21-DEC-2001, 14-DEC-2001
2085	21-DEC-2001
2086	21-DEC-2001
L/C2100	18-JAN-2002, 14-DEC-2001
L/C2110	21-DEC-2001
L/C2120	22-FEV-2002, 21-DEC-2001
L/C2121	22-FEV-2002, 18-JAN-2002
L/C2122	22-FEV-2002, 18-JAN-2002
L/C2123	18-JAN-2002
L/C2200	(P)28-DEC-2001, 21-DEC-2001, (P)21-DEC-2001

PARTIE 1 – Édition 02/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
L/C2201	(P)28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2202	22-FEV-2002, 08-FEV-2002, 25-JAN-2002
2203	08-FEV-2002, 28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2204	(P)28-DEC-2001
2205	(P)28-DEC-2001
2207	(27-JUL-2001 Carte nouvelle annoncée)
L/C2228	(P)28-DEC-2001, (P)21-DEC-2001, 14-DEC-2001
L/C2243	21-DEC-2001
2244	21-DEC-2001
L/C2245	(P)28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2250	01-MAR-2002, 04-JAN-2002
2259	(P)22-FEV-2002, 21-DEC-2001
2260	(P)21-DEC-2001
2261	(P)28-DEC-2001, (P)21-DEC-2001, 14-DEC-2001
2267	08-FEV-2002
2268	(P)22-FEV-2002
L/C2282	21-DEC-2001, 14-DEC-2001
2283	(P)04-JAN-2002, 21-DEC-2001, 14-DEC-2001
2284	08-FEV-2002
2291	(P)28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2292	(P)28-DEC-2001
2293	21-DEC-2001, 14-DEC-2001
2294	(25-FEV-2000 Nouvelle édition retirée de la circulation)
2297	08-FEV-2002
2299	21-DEC-2001
L/C2300	28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2303	28-DEC-2001, (P)28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2304	28-DEC-2001, (P)28-DEC-2001, 14-DEC-2001
2305	(P)28-DEC-2001
L/C3000	25-JAN-2002
3001	22-FEV-2002
L/C3002	25-JAN-2002
3311	25-JAN-2002
3312	25-JAN-2002
3313	01-FEV-2002
3493	25-JAN-2002, (P)14-DEC-2001
3494	22-FEV-2002, (P)14-DEC-2001
3540	25-JAN-2002
3549	25-JAN-2002
3598	25-JAN-2002
L/C3602	22-FEV-2002
3603	25-JAN-2002, (25-JAN-2002 Réimpression annoncée)
LC3605	25-JAN-2002
3624	22-FEV-2002
3680	22-FEV-2002
3720	28-DEC-2001
3744	25-JAN-2002
3785	28-DEC-2001, (12-JUN-1998 Réimpression retirée de la circulation)
3787	18-JAN-2002
3802	25-JAN-2002
3858	22-FEV-2002
3860	(04-JAN-2002 Réimpression annoncée)
3865	22-FEV-2002
4000	25-JAN-2002
L/C4001	25-JAN-2002
L/C4003	25-JAN-2002
L/C4006	04-JAN-2002, 14-DEC-2001
L/C4015	01-FEV-2002

PARTIE 1 – Édition 02/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
L/C4016	01-FEV-2002, 25-JAN-2002, 18-JAN-2002, 04-JAN-2002, 14-DEC-2001
L/C4020	15-FEV-2002, (P)15-FEV-2002, 04-JAN-2002
L/C4023	14-DEC-2001
4024	14-DEC-2001
L/C4045	01-FEV-2002
4047	01-FEV-2002, 18-JAN-2002, 14-DEC-2001
4098	(30-NOV-2001 Nouvelle édition annoncée)
4114	15-FEV-2002, 11-JAN-2002
4115	25-JAN-2002, 11-JAN-2002
L/C4116	01-MAR-2002, 22-FEV-2002
4117	22-FEV-2002
4141	01-MAR-2002, 22-FEV-2002
4210	11-JAN-2002
4236	(13-JUL-2001 Nouvelle édition annoncée)
4237	25-JAN-2002
L/C4242	11-JAN-2002
L/C4320	25-JAN-2002
L/C4340	(P)15-FEV-2002
4396	01-MAR-2002
4416	(T)07-DEC-2001
4422	14-DEC-2001
4429	(P)18-JAN-2002
L/C4485	07-DEC-2001, (T)07-DEC-2001
4486	08-FEV-2002, (T)04-JAN-2002, (P)21-DEC-2001
4491	01-FEV-2002
4512	25-JAN-2002
4516	22-FEV-2002
4520	(30-NOV-2001 Réimpression annoncée)
4521	18-JAN-2002
4523	18-JAN-2002
4530	18-JAN-2002, 11-JAN-2002
4531	18-JAN-2002, 11-JAN-2002, 04-JAN-2002
4585	18-JAN-2002
4593	25-JAN-2002
4595	25-JAN-2002, 18-JAN-2002
4596	25-JAN-2002
4619	04-JAN-2002
L/C4622	04-JAN-2002, (P)04-JAN-2002
L/C4625	01-FEV-2002, 14-DEC-2001
L/C4626	01-FEV-2002
4635	11-JAN-2002
4639	11-JAN-2002
4644	01-FEV-2002
4652	18-JAN-2002
4682	18-JAN-2002
L/C4817	18-JAN-2002, 28-DEC-2001
L/C4831	25-JAN-2002, 07-DEC-2001
L/C4832	25-JAN-2002
4839	22-FEV-2002, 25-JAN-2002
L/C4841	11-JAN-2002, 04-JAN-2002, (P)04-JAN-2002
L/C4846	25-JAN-2002, 11-JAN-2002
L/C4847	25-JAN-2002, (03-AOU-2001 Nouvelle édition annoncée)
4849	25-JAN-2002
L/C4850	25-JAN-2002, 18-JAN-2002, 11-JAN-2002
L/C4851	15-FEV-2002, 01-FEV-2002, 11-JAN-2002
4852	11-JAN-2002
4853	25-JAN-2002
L/C4854	22-FEV-2002

PARTIE 1 – Édition 02/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Numéro de la carte	Date d'édition de l'Avis aux navigateurs
4855	04-JAN-2002
4858	18-JAN-2002
4863	(30-NOV-2001 Nouvelle édition annoncée)
4865	25-JAN-2002
4921	22-FEV-2002, 28-DEC-2001
L/C4951	08-FEV-2002
4956	(P)11-JAN-2002
5052	25-JAN-2002
6035	14-DEC-2001, (28-DEC-2001 Nouvelle édition annoncée)
6201	(P)11-JAN-2002
6211	18-JAN-2002, (P)11-JAN-2002, 28-DEC-2001
6212	15-FEV-2002, 14-DEC-2001
6214	18-JAN-2002, 28-DEC-2001
6215	(P)11-JAN-2002
6216	(P)11-JAN-2002
6217	15-FEV-2002, 28-DEC-2001
6218	15-FEV-2002, (P)15-FEV-2002, 14-DEC-2001
6240	28-DEC-2001
6242	04-JAN-2002
6248	28-DEC-2001
6251	21-DEC-2001
6411	21-DEC-2001
6423	11-JAN-2002
6424	04-JAN-2002, 28-DEC-2001
6425	11-JAN-2002, 28-DEC-2001, 21-DEC-2001
6427	04-JAN-2002, 28-DEC-2001
6428	04-JAN-2002
6441	04-JAN-2002, 28-DEC-2001
7600	28-DEC-2001
7620	28-DEC-2001
7661	15-FEV-2002
7662	28-DEC-2001
L/C8010	25-JAN-2002
L/C8048	11-JAN-2002
L/C8049	01-FEV-2002

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

- (a) d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;
- (b) remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;
- (c) transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - SOMMAIRE ANNUEL DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES - 2002.

La nouvelle édition du Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires est maintenant disponible. Toute personne qui désire obtenir un exemplaire, peut en faire la demande à l'adresse suivante:

Garde côtière canadienne
Aides à la navigation
200, rue Kent, Station 5N130
Ottawa, Ontario
K1A 0 E6
Téléphone: (613) 990-3037
Télécopieur: (613) 998-8428

Cette publication est aussi disponible sur le site Web des Avis aux navigateurs: <http://www.notmar.com>

PUBLICATION DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - NOUVELLES ÉDITIONS DES INSTRUCTIONS NAUTIQUES.

Les premières éditions des fascicules *ATL 104 - Cape North à Cape Canso (y compris Bras d'Or Lake)*, 2001, *ATL 105 - Cape Canso à Cape Sable (y compris île de Sable)*, 2001 et *ATL 106 - Gulf of Maine et baie de Fundy*, 2001 sont maintenant disponibles. Ces trois fascicules annulent et remplacent le volume des Instructions nautiques, *Nouvelle-Écosse (côte Atlantique) et baie de Fundy, première édition 1990*. Le fascicule *ATL 104* contient les informations pertinentes émises dans les éditions canadiennes des Avis aux navigateurs jusqu'à et y compris l'**Édition mensuelle n°11 de 2001**; *ATL 105*, les informations pertinentes jusqu'à et y compris l'**Édition mensuelle n°12 de 2001** et *ATL 106*, les informations pertinentes jusqu'à et y compris l'**Édition mensuelle n°10 de 2001**. Le prix du fascicule *ATL 104* a été fixé à 14,95\$, celui de *ATL 105* à 18,95\$ et celui de *ATL 106* à 18,95\$.

TRANSPORTS CANADA - RÈGLEMENT SUR LES PORTS PUBLICS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES PUBLIQUES.

Conformément au paragraphe 2(2) du *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*, avis est donné que les installations portuaires publiques suivantes ont été cédées. Conséquemment, conformément au paragraphe 2(1) du même règlement, la désignation du port public qui lui est relié a été abrogée, l'abrogation de celle-ci prenant effet à la date de la dernière cession.

Port Public	Installation portuaire publique	Province	Date de la cession	Nouveau propriétaire
Powell River	Powell River	C.-B.	Le 6 septembre 2000	La Corporation du District de Powell River
	Savary Island	C.-B.	Le 13 décembre 2001	Le District Régional de Powell River
Ucluelet Arm	Ucluelet Arm	C.-B.	Le 30 novembre 2001	Le District de Ucluelet

Par suite de la cession, Transports Canada n'a plus le pouvoir de réglementer ces eaux. Par conséquent, les capitaines des ports qui avaient été nommé par le fédéral et dont la principale responsabilité était l'administration du *Règlement sur les ports publics*, ont été démis. Cependant, d'autres ministères fédéraux conservent leurs pouvoirs dans les ports. Pour recevoir une liste des autres personnes-ressources du fédéral, veuillez communiquer avec M. Sean Sunquist au (613) 998-3734.

**PARTIE 1 – Édition 02/2002
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

COLOMBIE-BRITANNIQUE - PRINCE-RUPERT - ROCHER ETTRICK - ERRATUM.

Référence: Édition 11/2001 - Partie I

Les coordonnées pour la bouée à espar DA devrait se lire 54°06'48" N 130°29'48" W.

(P2000-0024)

**PARTIE 2 – Édition 02/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

3001 - Vancouver Island/Île de Vancouver, Juan de Fuca Strait to/à Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 23-FEV-2001 - NAD 1927

22-FEV-2002		LNMD. 26-OCT-2001
Porter	une obstruction et la légende " Unexploded Ordnance/Explosifs non-éclatés"	48°19'24.8"N 125°41'12.3"W
		<i>MPO(6200009-01)</i>
Porter	une obstruction et la légende "Unexploded Ordnance/Explosifs non-éclatés"	48°16'06.4"N 126°06'13.5"W
		<i>MPO(6200009-02)</i>

3313 - Victoria Harbour - Feuille 3 - Carte Nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

01-FEV-2002		LNMD. 07-SEPT-2001
Coller	une annexe graphique	48°25'00.0"N 123°23'00.0"W
		<i>MPO(6500007-01)</i>

3494 - Vancouver Harbour, Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 18-DEC-1998 - NAD 1983

22-FEV-2002		LNMD. 02-NOV-2001
Porter	une bouée plate d'amarrage marquée Priv	49°18'06.0"N 122°58'22.2"W
		<i>MPO(6200007-01)</i>

L/C3602 - Approaches to/Approches à Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 24-MAI-1985 - NAD 1927

22-FEV-2002		LNMD. 19-JAN-2001
Porter	une obstruction et la légende " Unexploded Ordnance/Explosifs non-éclatés"	48°19'24.8"N 125°41'12.3"W
		<i>MPO(6200009-01)</i>
Porter	une obstruction et la légende " Unexploded Ordnance/Explosifs non-éclatés"	48°16'06.4"N 126°06'13.5"W
		<i>MPO(6200009-02)</i>

3624 - Sea Otter Cove - Nouvelle édition - 19-AOÛT-1988 - NAD 1927

22-FEV-2002		LNMD. 26-OCT-2001
Porter	une bouée plate d'amarrage	50°40'30.0"N 128°20'53.6"W
		<i>MPO(6200015-01)</i>
Porter	une bouée plate d'amarrage	50°40'29.9"N 128°20'51.3"W
		<i>MPO(6200015-02)</i>
Porter	une bouée plate d'amarrage	50°40'29.9"N 128°20'48.8"W
		<i>MPO(6200015-03)</i>
Porter	une bouée plate d'amarrage	50°40'29.8"N 128°20'46.0"W
		<i>MPO(6200015-04)</i>

3680 - Brooks Bay - Nouvelle édition - 07-AVR-1978 - NAD 1927

22-FEV-2002		LNMD. 08-JUIN-2001
Porter	une bouée plate d'amarrage	50°15'20.7"N 127°43'53.8"W
		<i>MPO(6200014-01)</i>
Porter	la légende 4 buoys/bouées	50°15'20.0"N 127°43'28.0"W
		<i>MPO(6200014-02)</i>

3858 - Flamingo Inlet - Nouvelle édition - 28-JUIL-1967 - Inconnu

22-FEV-2002		LNMD. (490-1985)
Porter	la note" HORIZONTAL DATUM: This chart is drawn on an unknown datum. Positions on NAD 83 or WGS 84 may be in error by 0.1 miles."	52°09'30.0"N 131°22'48.0"W
		<i>MPO(6200010-01)</i>

**PARTIE 2 – Édition 02/2002
CORRECTIONS AUX CARTES**

3865 - Englefield Bay and Vicinity - Nouvelle édition - 01-NOV-1955 - NAD 1927

22-FEV-2002

Déplacer la roche dangereuse submergée de 6 pieds ou moins marquée Thorn Rk

LNMD. (475-1987)

de 52°57'27.0"N 132°10'49.0"W

à 52°57'31.2"N 132°10'48.6"W

MPO(6200013-01)

7661 - WORKBOAT PASSAGE - Carte Nouvelle - 14-MARS-1986 - NAD 1927

15-FEV-2002

Déplacer la balise d'alignement antérieure

LNMD. 23-MARS-2001

de 69°31'55.0"N 139°08'10.0"W

à 69°31'36.0"N 139°06'00.0"W

(A2001016) MPO(6601696-01)

Déplacer la balise d'alignement postérieure

de 69°31'52.0"N 139°07'52.0"W

à 69°31'35.0"N 139°05'56.0"W

(A2001016) MPO(6601696-02)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.